



AVIS DE COURSE
WLS Trophy
14 et 15 Juin 2025
Centre Nautique de Lorient
5A

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles d'utilisation des bateaux précisées en annexe des IC,
- 1.5 Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.
- 1.6 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.7 Le règlement WLS Trophy 2025
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le vendredi 13 Juin 2025 au Centre Nautique de Lorient et sur le site internet à l'adresse suivante

<https://www.cnlorient.com/evenements/wls-trophy-j80>

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Chaque bateau devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement et d'un pavillon rouge d'une dimension minimum 20x20mm, fournis par l'A.O.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription est limitée à **12 équipages**. L'AO confirmera la participation de chaque équipage en fonction des modalités édictées par le règlement 2025 du WLS TROPHY. Une liste d'attente sera constituée en cas de demandes supérieures à la capacité d'accueil.

Les équipages seront composés de 5 équipières maximum à bord en même temps. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.

- 4.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire sur l'adresse suivante :

<https://capline.org/fr/cnl/evenement/wls-trophy>

- 4.3 Les concurrentes (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription:

a. Pour chaque concurrente majeure en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquante"

Pour chaque concurrente mineure en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquante » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé de la sportive mineure

b. Pour chaque concurrente n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'elle soit étrangère ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineure, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé de la sportive mineure.
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

c. une autorisation parentale pour toutes concurrentes mineures.

- 4.4 **La confirmation d'inscription aura lieu le 14 Juin 2025 au CNL du 9h30 à 10h00**

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscription s'élèvent à **380 euros** par équipage pour les **2 jours** de courses.
(Repas des équipages compris)
- 5.2 Le chèque de caution s'élève à **1 500 euros** par équipage (ordre « Centre Nautique de Lorient »)

Il est fortement conseillé aux barreuses de souscrire à l'option « rachat de franchise » proposée avec leur licence FFVoile. D'un montant de 182 euros, cette option permet de couvrir la caution en cas de dommages causés aux tiers (mais pas vos propres dommages, qui restent à la charge de l'équipage, à hauteur de la caution). Plus d'infos sur votre espace licencié :

[ESPACE LICENCIE](#)

6 PUBLICITE

- 6.1** Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 de World Sailing (code de publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 6.2** La publicité Concurrentes est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
- 6.3** Les concurrentes n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)
- 6.4** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrentes sont tenues de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 BATEAUX, VOILES ET MATÉRIEL

- 7.1** L'épreuve sera courue sur des J80. 6 bateaux seront fournis.
- 7.2** Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique et les pavillons réglementaires.
- 7.3** L'AO ne fournira pas d'aide à la flottabilité personnelle ni de VHF.
- 7.4** Les bateaux seront déterminés par la pairing list.
- 7.5** [DP] Les bateaux devront être utilisés selon les IC et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon du bout de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon rouge supplémentaire.

8 FORMAT DE COURSE

- 8.1** L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Il n'est pas prévu d'effectuer des phases finales. Le format sera détaillé dans les IC.
- 8.2** Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrites.

9 PROGRAMME

Samedi 14 juin 2025:

9h30 : Confirmation des inscriptions, pesée des équipages.

10h30 : Briefing.

11h30 : Premier signal d'avertissement.

Pas de signal d'avertissement après 18h.

19h00 : Cocktail de bienvenue et repas des équipages à suivre

Dimanche 15 juin 2025:

8h00 : Briefing

9h00 : Premier signal d'avertissement

Pas de signal d'avertissement après 16h00.

Dès que possible : Remise des prix

10 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment. Aucune modification autre que celles précisées dans l'annexe « utilisation des bateaux » ne devra être faite.

11 LIEU

Le plan d'eau sera en rade de Lorient, dans la partie nord de l'île Saint-Michel.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type « construit ».
Le schéma du parcours sera donné en annexe aux IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Le système de pénalité est défini dans l'annexe UF (jugement direct) qui sera jointe dans les IC.

14 CLASSEMENT

Le système de classement sera précisé dans les IC.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs devront ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité selon la RCV 64.4.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des **gilets de sauvetage** (mini 50N) **portés en permanence** par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Seront récompensés à l'issue de la compétition : - Les trois premiers équipages.

20 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Centre Nautique de Lorient - Mail : bienvenue@cnlorient.com - Tél : 02 97 84 81 30